



Communiqué intersyndical – Protocole CMN : Un accord utile, une mobilisation exemplaire

Après plusieurs jours de mobilisation des agents du Centre des monuments nationaux, un protocole d'accord a été signé entre la direction et les organisations syndicales. Cet accord intervient dans un contexte de forte tension liée à la hausse des tarifs d'entrée dans les monuments, à une surcharge de travail récurrente et à une précarisation croissante de nombreux agents.

Ce protocole ne règle pas tout. Mais il acte plusieurs engagements écrits. Il reconnaît l'effort des agents mobilisés.

Ce que nous avons obtenu :

- Un tarif unique pour les visiteurs, en ligne comme en caisse, mettant fin à une mesure injuste et discriminante ;
- Des tarifs réduits maintenus en haute saison sur certains créneaux (le mercredi ou en dernière heure d'ouverture), pour favoriser un accès plus équitable à la culture ;
- Une prime exceptionnelle de 100 euros bruts attribuée aux agents en première ligne (agents d'accueil, billetterie, réservation, communication, DDERV). Une mesure inédite, obtenue par la mobilisation ;
- Un engagement clair : les 8 monuments concernés (Arc de Triomphe, Sainte-Chapelle, Mont-Saint-Michel, Carcassonne, Angers, Aigues-Mortes, Azay-le-Rideau, Panthéon) feront l'objet d'un diagnostic spécifique sur les conditions de travail, les aménagements des postes d'accueil et de caisse, et la signalétique ;
- Un engagement à ce que l'établissement ne vise pas à une réduction des effectifs de caissiers-vendeurs ;
- Un bilan formel sera organisé à l'automne, avec les organisations syndicales, pour évaluer l'impact des mesures tarifaires et préparer l'avenir ;
- Une clause de transparence : toute nouvelle hausse tarifaire dans les années à venir devra faire l'objet d'une concertation avec les syndicats, trois mois avant sa mise en œuvre ;
- L'étalement des retenues de salaire pour fait de grève, sur deux mois, pour les agents ayant fait plus d'une journée.

Cet accord, nous la devons à toutes celles et ceux qui se sont exprimés, réunis, engagés. Elle nous oblige aussi. À suivre la mise en œuvre. À continuer de porter la voix de celles et ceux sans qui aucun monument n'ouvrirait.

Les organisations syndicales signataires :

SNMH-CGT – CFDT-CULTURE – SUD CULTURE